



Progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux Comptes et du vérificateur intérieur des comptes

Rapport du Secrétariat

1. La résolution WHA58.4 priait le Directeur général de proposer un programme permettant de suivre les recommandations relatives à la vérification intérieure et extérieure des comptes et prévoyant des délais de mise en œuvre. À sa treizième réunion, en janvier 2011,¹ le Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif a convenu que la mise en œuvre des recommandations relatives à la vérification des comptes devait continuer à faire l'objet d'un suivi attentif. Le Comité a également accepté la proposition du Secrétariat tendant à aligner davantage le calendrier du rapport du Secrétariat avec les autres rapports de situation de la vérification intérieure et extérieure, et à publier donc ce rapport pour la réunion du Comité qui a lieu en mai plutôt que pour celle qui a lieu en janvier. Le Comité du Programme, du Budget et de l'Administration a recommandé, en outre, que le rapport du Secrétariat soit établi sous la forme d'un texte plutôt que d'un tableau récapitulant l'application de chaque recommandation en suspens et l'état de sa mise en œuvre car les rapports présentés ainsi étaient trop détaillés et ne permettaient notamment pas de déterminer facilement l'importance relative de chaque recommandation en suspens. En outre, les détails sont devenus d'autant moins nécessaires après la création du Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance, qui informera aussi le Comité du Programme, du Budget et de l'Administration, le Conseil exécutif et les États Membres des vérifications en suspens les plus importantes et de la mise en œuvre des recommandations.

2. Le présent rapport de situation signalera donc les mesures prises pour faire suite aux recommandations du Commissaire aux Comptes et du vérificateur intérieur des comptes qui visent à parer aux risques les plus grands pour l'Organisation, et les progrès accomplis. Le rapport fait également référence aux observations formulées dans le rapport intérimaire du Commissaire aux Comptes.²

¹ Voir le document EB128/3, point 4.3 de l'ordre du jour.

² Document A64/30.

MESURES PRISES POUR FAIRE SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DU VÉRIFICATEUR INTÉRIEUR DES COMPTES

Rapports du Vérificateur intérieur des comptes

3. En 2010, plusieurs recommandations en suspens depuis longtemps, portées à l'attention du Conseil exécutif et de l'Assemblée de la Santé dans des rapports précédents, ont connu une issue satisfaisante et les vérifications correspondantes ont pu être closes. Ces vérifications portaient sur les sujets suivants : dépenses téléphoniques, sécurité, et sélection et recrutement. En outre, les risques associés à l'application du Système mondial de gestion au Bureau régional de l'Asie du Sud-Est ont été fortement atténués et les contrôles concernant les importantes dépenses consacrées aux activités de lutte contre la poliomyélite au Nigéria se sont révélés efficaces.

4. Des progrès ont été réalisés pour les 24 rapports de vérification publiés il y a plus d'un an (avant 2010) et contenant encore des recommandations en suspens. Bien que la majorité des recommandations aient été suivies de manière satisfaisante selon les vérificateurs, il est souvent impossible de clore la vérification avant que tous les points n'aient été réglés.

5. En ce qui concerne la couverture d'assurance plusieurs polices d'assurance existantes sont en cours d'examen en vue d'être renouvelées ou révisées, feront l'objet d'un nouvel appel d'offres ou encore seront résiliées, si possible d'ici 2012. Les informations importantes, mises en lumière par la vérification concernant la gestion et la surveillance du fonds de l'Assurance-maladie du personnel, sont examinées par un groupe de travail, qui a proposé d'importantes réformes de la gouvernance en vue de leur examen par les organes concernés et de leur présentation au Directeur général pour qu'il prenne une décision. Il est à noter que la mise en œuvre des recommandations correspondant à cette vérification exige un effort et notamment l'organisation de larges consultations auxquelles participent le service des ressources humaines et le service juridique de l'OMS, les Associations du Personnel et, dans le cas de l'Assurance-maladie du personnel, les retraités de l'Organisation ; et l'organisation d'études et d'évaluations externes. C'est également le cas pour plusieurs autres recommandations dont la complexité suppose que la mise en œuvre complète de toutes les recommandations en suspens prendra beaucoup de temps. Récemment, le Secrétariat a aussi envoyé une réponse globale concernant la vérification du système de gestion des dossiers du Système mondial de gestion¹ en détaillant les mesures prises afin que les dossiers et les documents justificatifs soient complets et exacts, et que les informations confidentielles soient protégées.

6. Les travaux ont avancé concernant les recommandations formulées dans les rapports de vérification au sujet de la gestion des risques institutionnels, l'évaluation de l'état de préparation en matière de contrôle du Centre mondial de services à Kuala Lumpur et l'examen des contrôles exercés sur certaines modalités d'exécution des tâches au Centre mondial de services.² Dans le domaine de la gestion des risques, un cadre global, comprenant un registre et un classement des risques et l'attribution de responsabilités, existe déjà pour les risques financiers et administratifs auxquels l'Organisation fait face. On s'efforce actuellement d'étendre ce cadre aux divers domaines techniques qui entrent dans le mandat de l'OMS, pour lesquels les risques sont également évalués, mais il n'existe pas encore d'approche stratégique et institutionnelle globale.

¹ Document IOS 10/830.

² Documents IOS 06/727, IOS 07/758 et IOS 09/819 respectivement.

7. En ce qui concerne l'étude des contrôles au Centre mondial de services, le Secrétariat estime que les recommandations qui figurent dans le dernier examen,¹ effectué par un important cabinet d'audit international pour les services de contrôle interne, remplacent celles figurant dans le rapport précédent sur l'état de préparation en matière de contrôle.² Bien que des contrôles adéquats soient en place au niveau de chaque processus, la structure reste insuffisante et il faut encore relier ces contrôles à un système formalisé et global de transparence gestionnaire et de délégation de l'autorité.

8. Pour donner suite aux résultats des vérifications, le Secrétariat envisage plusieurs mesures et notamment la formation du personnel qui utilise le Système mondial de gestion et de celui qui travaille au Centre mondial de services, l'amélioration du système, une meilleure description écrite des procédures et une révision du Manuel de l'OMS. Il faut encore travailler à l'actualisation du cadre de contrôle et notamment prendre des mesures pour garantir la transparence gestionnaire.

9. Le Secrétariat a pris note des préoccupations exprimées concernant les contrôles et le respect des procédures lors des achats et l'absence de suivi adéquat des fonds transférés aux interlocuteurs gouvernementaux par le biais de la coopération financière directe. Ce mécanisme est conforme à l'approche adoptée dans tout le système des Nations Unies pour promouvoir le principe de « l'unité dans l'action », à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (2005) et au Programme d'action d'Accra (2008). De nouveaux modes opératoires normalisés et de nouvelles dispositions du Manuel concernant les achats, ainsi que la formation et la redéfinition du profil du personnel concerné par ces questions et l'amélioration de l'établissement des rapports par le Système mondial de gestion sont en préparation et seront mis en œuvre en 2011.

10. Le cadre actuel de transparence résulte de la transition effectuée pour assurer le soutien complet du cadre opérationnel décentralisé, qui comprend le Système mondial de gestion. Le Secrétariat a noté que le Bureau des services de contrôle interne avait conclu qu'un grand nombre de lacunes dans le système de contrôle et des risques identifiés résultaient de la transition. Ces problèmes sont attaqués sur plusieurs fronts et la réponse du Secrétariat prévoit la prise en compte des résultats présentés et la mise en œuvre des recommandations issues du Groupe de travail du Directeur général concernant la gestion et la transparence axées sur les résultats dans le cadre de la réforme. Ces questions sont également abordées à la suite de l'étude de l'approche de l'OMS en matière de contrôle financier.³ Le Commissaire aux Comptes est également favorable à la recommandation figurant dans le rapport du Bureau des services de contrôle interne tendant à renforcer les contrôles internes en assurant la correspondance entre les responsabilités et les pouvoirs du Contrôleur financier.⁴

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

11. Le rapport intérimaire du Commissaire aux Comptes contient plusieurs recommandations.³ En 2010, le Commissaire aux Comptes a procédé à un examen du fonctionnement du Bureau des services de contrôle interne et a recommandé de définir clairement le mandat du Bureau, de réévaluer les ressources financières du Bureau afin qu'il puisse s'acquitter de son mandat, et de réviser le modèle et les appréciations de la gestion des risques. Le Secrétariat a répondu au Commissaire aux Comptes sur ces points. Le Commissaire aux Comptes a également reçu des réponses concernant les vérifications

¹ Document IOS 09/819.

² Document IOS 07/758.

³ Document IOS 09/805.

⁴ Voir le document A64/30.

effectuées en 2010 au Bureau régional du Pacifique occidental et au Bureau de l'OMS au Cambodge, et les mesures prises pour faire suite aux recommandations relatives aux comptes d'avance, au suivi des contrats, au contrôle des actifs et à la gestion et la répartition des contributions. Bien qu'une suite satisfaisante ait été donnée à un grand nombre des recommandations présentées dans le rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2008-2009,¹ certains points, par exemple les paiements anticipés, les frais de téléphone correspondant à des communications privées et le contrôle des comptes personnels, restent en suspens et sont encore en cours de vérification.

12. Le dernier rapport du Commissaire aux Comptes contient également des recommandations concernant des questions financières. Certains problèmes soulevés sont maintenant résolus, d'autres exigent encore un suivi. Certains points précis signalés dans le rapport relèvent des domaines indiqués ci-dessous.

Recettes et contributions

13. Le Commissaire aux Comptes a noté des retards dans l'enregistrement et la répartition des recettes, qui découlent bien souvent d'une approche extrêmement décentralisée de la mobilisation des ressources. Il est fréquent que ces retards, à leur tour, ralentissent la communication des informations relatives aux accords en matière de contributions volontaires à l'unité qui enregistre les recettes au niveau central. Pour remédier à ce problème, on a mis au point un instrument de suivi des accords avec les donateurs, essentiel pour mieux déterminer quelles recettes seront disponibles et transmettre ensuite ces informations à l'Organisation. Cet instrument de suivi et les notes d'orientation détaillées qui l'accompagnent sont désormais utilisés et les retards mentionnés ci-dessus sont en cours d'élimination. Dans le cadre du programme de réforme du Directeur général, il est également prévu d'adopter une approche plus coordonnée de la mobilisation des ressources afin de réduire encore les retards dans l'identification, l'enregistrement et l'allocation des nouvelles contributions volontaires.

Contrôle des dépenses

14. Le rapport a souligné que la coopération financière directe, deuxième poste de dépenses de l'OMS après le personnel, et les dépenses liées aux voyages devaient être davantage contrôlées. La coopération financière directe correspond à des accords avec les gouvernements (souvent au niveau local et/ou régional) destinés à renforcer les capacités de développement sanitaire. Les fonds sont débloqués moyennant la définition, d'un commun accord, d'objectifs à atteindre. Ce modèle de soutien financier a cours dans l'ensemble du système des Nations Unies et les procédures et les contrôles existant à l'OMS y sont tout à fait conformes. Le Commissaire aux Comptes a noté que, dans bien des cas, les rapports concernant les résultats à atteindre restaient en suspens alors que des fonds continuaient à être débloqués.

15. Le contrôle des dépenses au titre de la coopération financière directe a fait l'objet d'un important suivi dans les réseaux de financement des bureaux régionaux, là encore en collaboration avec les équipes concernées dans les bureaux de pays. Il ressort clairement du rapport du Commissaire aux Comptes que des progrès doivent encore être réalisés afin d'assurer en permanence un niveau suffisant de transparence concernant l'utilisation des fonds de l'OMS dans le cadre de tels projets. De nouvelles formations seront donc organisées dans le cadre des mécanismes de contrôle existants.

16. En ce qui concerne les dépenses liées aux voyages, l'OMS dispose, dans le Système mondial de gestion, de procédures bien établies pour le paiement des frais de voyage. Tous ces paiements sont

¹ Document A63/37.

effectués sur la base de plans de voyage approuvés et selon les taux en vigueur dans le Système des Nations Unies pour l'allocation journalière de subsistance. Lorsqu'un membre du personnel ne présente pas de demande de remboursement à son retour de voyage, les sommes reçues à titre d'avance sur l'indemnité journalière de subsistance sont déduites de son prochain traitement. Néanmoins, le Commissaire aux Comptes a noté d'importants retards dans la présentation des demandes de remboursement et les retenues sur le traitement en cas d'irrégularités dans la demande de remboursement. Il a été rappelé à tous les bureaux qu'ils devaient faire respecter les procédures d'approbation et de paiement relatives aux voyages, et le suivi du respect de ces procédures par le Centre mondial de services va encore être renforcé. En outre, les retards dans les recouvrements par retenue sur les traitements ont maintenant été éliminés.

17. Le Commissaire aux Comptes a noté que les recommandations formulées par le cabinet d'audit dans l'étude de l'approche de l'OMS en matière de contrôle financier, qu'il a réalisée pour le compte du Bureau des services de contrôle interne, n'avaient pas encore été totalement mises en œuvre. Le cabinet considérait notamment qu'il y avait toujours un décalage entre les responsabilités confiées au Contrôleur financier pour le contrôle financier global et l'autorité réellement attribuée au titulaire de ce poste. Le Secrétariat a pris des mesures en vue de régler ce problème dans le cadre de sa structure de gestion décentralisée, qui exige un contrôle ferme et un cadre solide de respect des règles afin que la délégation d'autorité soit bien comprise et appliquée dans toute l'Organisation.

Normes comptables internationales du secteur public

18. Le Commissaire a noté que beaucoup restait à faire pour achever les préparatifs en vue de l'application totale des normes comptables internationales du secteur public. Depuis que le Commissaire aux Comptes a terminé son rapport intérimaire, un plan détaillé lui a été présenté et est maintenant mis en œuvre. Des difficultés subsistent en ce qui concerne les stocks et les actifs fixes, domaines dans lesquels les activités doivent être coordonnées avec les bureaux régionaux et les bureaux de pays. Le plan global de mise en œuvre des normes prévoit un plan destiné à surmonter ces difficultés. Dans ce contexte, le Système mondial de gestion fournit au Secrétariat des données beaucoup plus pertinentes et donc lui permet davantage d'améliorer la gestion et le contrôle.

Amélioration de la transparence gestionnaire par le biais du Système mondial de gestion

19. Dans bien des domaines du contrôle interne relatifs à la gestion des contributions et des dépenses, le Système mondial de gestion fournit maintenant des informations beaucoup plus nombreuses et plus détaillées. Ainsi, le Secrétariat peut désormais établir régulièrement des rapports de gestion ; par exemple, les objectifs du Directeur général en matière de réduction des dépenses liées aux voyages dans toute l'Organisation sont maintenant étayés par un suivi et une présentation détaillés des dépenses par centre budgétaire. Il reste à assurer que les données désormais disponibles servent à prendre un éventail complet de mesures en faveur de la transparence gestionnaire.

MESURES À PRENDRE PAR LE COMITÉ DU PROGRAMME, DU BUDGET ET DE L'ADMINISTRATION

20. Le Comité est invité à prendre note du rapport.

= = =